



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 7 mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le septième jour du mois de mai 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2018
 - 2.4. Avis de motion règlement alarmes incendie non fondées
 - 2.5. Avis de motion règlement d'emprunt pour l'aquisition d'un camion avec équipements de déneigement
 - 2.6. Immeuble Caisse Desjardins
 - 2.7. Autorisation signature contrat Sogetel
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. Nomination inspecteur en bâtiment et en environnement
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. 2018-12 Abats poussières
 - 4.2. 2018-13 Camion et équipement de déneigement
 - 4.3. Demande 147 8e Rang Ouest
 - 4.4. Ponceaux pour inventaire
 - 4.5. Ponceau 3e Rang Ouest
 - 4.6. Asphalte 8e Rang Ouest
- 5. Sécurité publique et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention avril 2018

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. 2018-05 Fournaise MDJ

6.2. Commandites (Feux d'artifice St-Jean-Baptiste)

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

9.4. Rencontre CAIDI

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 98-05-2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018

Résolution 99-05-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 100-05-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 118 549.03\$.

Adoptée

2.3 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2018

L'état des résultats au 31 mars 2018 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 1 813 915\$ et des dépenses de l'ordre de 782 490\$.

2.4 Avis de motion règlement alarmes incendie non fondées

Monsieur le conseiller Gilbert Vachon donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 362-2018 concernant les alarmes incendie non fondées.

Un projet de Règlement est présenté séance tenante.

2.5 Avis de motion règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion avec équipements de déneigement

Monsieur le conseiller Alain St-Hilaire donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 363-2018 concernant un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion avec équipements de déneigement.

Un projet de Règlement est présenté séance tenante.

2.6 Immeuble Caisse Desjardins

Résolution 101-05-2018

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Beauce-Centre veut se départir de son immeuble à St-Odilon et devenir locataire;

ATTENDU QUE le Conseil s'est déjà positionné lors de la séance du 2 octobre en déclinant l'offre de la Caisse sous la résolution 178-10-2017 ;

ATTENDU QUE le Caisse désire savoir si la position de la Municipalité a changée dans ce dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE décliner une autre fois l'offre de la Caisse Desjardins Beauce-Centre considérant l'inexistence de projet pour l'instant dans cet immeuble.

Adoptée

2.7 Autorisation signature contrat Sogetel

Résolution 102-05-2018

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Odilon-de Cranbourne, le contrat de fourniture de service avec Sogetel.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Nomination inspecteur en bâtiment et en environnement

Résolution 103-05-2018

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit nommer, par résolution, une personne chargée de l'application de la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente inter municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la MRC Robert-Cliche ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne peut, en plus de l'émission des permis et certificats, émettre des avis d'infraction et mettre en demeure les contrevenants ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur nommé peut également être chargé de l'application du règlement sur les nuisances et autres règlements relevant de la *Loi sur les compétences municipales* de même que d'intervenir à titre de personne désignée aux mésententes relativement aux clôtures et de fossés de lignes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Monsieur Éric Jacques à titre d'Inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'émission des permis et certificats en vertu des règlements applicables sur notre territoire par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par la *Loi sur les compétences municipales*.

Cette personne aura également la tâche d'appliquer tous règlements de contrôle intérimaire de la MRC Robert-Cliche, le règlement provincial sur

l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées pour les constructions nouvelles, le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection de même que les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* à titre de personne désignée aux mésententes concernant les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de cette Loi.

Le mandat de cette personne permet également la surveillance et le contrôle du territoire pouvant conduire à l'émission de tous avis d'infraction, de mise en demeure à tous contrevenants ou ordre de cesser tout usage, constructions, ouvrages ou travaux dérogoires à la réglementation.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 2018-12 Abats poussières

Résolution 104-05-2018

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril, la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de trois soumissionnaires pour l'épandage de chlorure de calcium, d'une quantité d'environ 55 000 litres basée 2017;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois soumissions :

Soumissionnaires	Prix
Somavrac	0.3425\$/litre
Bourget	0.3479\$/litre
Adrien Roy et Filles	0.332\$/litre

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Transport Adrien Roy & Filles inc. au coût de 0,332 \$ du litre plus les taxes.

Adoptée

4.2 2018-13 Camion et équipement de déneigement

Résolution 105-05-2018

ATTENDU QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire acheter un nouveau camion incluant l'équipement de déneigement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par le biais du site SEAO tel que requis par la loi pour l'achat d'un camion et son équipement de déneigement.

Adoptée

4.3 Demande 147 8e Rang Ouest

Résolution 106-05-2018

ATTENDU QUE des travaux de pavage ont été réalisés à l'été 2016 dans le 8e Rang Ouest;

ATTENDU QUE M. Paul Ruel, résident du 8e Rang Ouest, n'est pas satisfait de l'ajustement de son entrée suite aux travaux de pavage;

ATTENDU QUE M. Ruel a corrigé son entrée en ajoutant du gravier supplémentaire pour être entièrement satisfait en 2017 et avait demandé son remboursement;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà refusée de lui rembourser un demi voyage de 0 - 3/4, soit 148.87\$ en juin 2017 considérant que les réparations ont été faites suite au pavage par l'entrepreneur et qu'elles avaient été jugées satisfaisantes par la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Ruel n'est pas satisfait de son entrée au printemps 2018 et demande à la Municipalité l'équivalent d'un ou deux voyages de pierres qu'il ferait lui-même avec son trailer personnel;

ATTENDU QUE le coordonnateur des travaux publics est allée constaté l'état de cette entrée et des photos ont été déposées au conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de M. Ruel.

Adoptée

4.4 Ponceaux pour inventaire

Résolution 107-05-2018

ATTENDU QUE des ponceaux usagés en ciment sont disponibles chez Lafontaine à Frampton;

ATTENDU QUE ces ponceaux ont tous 8 pieds de long et que les prix des différentes grosseurs sont les suivants:

18 pouces	6\$
24 pouces	8\$
30 pouces	9\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter différents ponceaux usagés à l'entreprise Lafontaine, soit 4 de 18 pouces, 1 de 24 pouces et 6 de 30 pouces.

Adoptée

4.5 Ponceau 3e Rang Ouest

Résolution 108-05-2018

ATTENDU QU'un ponceau doit être excaver dans le 3e Rang Ouest;

ATTENDU QUE ce ponceau sera remplacé par un tuyau de béton de 30 pouces provenant de chez Lafontaine;

ATTENDU QU'un rehaussement de la route d'environ 2 pieds doit être réalisé pour éviter un autre débordement et ainsi, éloigner le gel du ponceau sur une longueur de 60 pieds de chaque côté du ponceau;

ATTENDU QUE l'estimé de ces travaux représente environ 8 130\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE faire les travaux de réfection du ponceau défectueux dans le 3e Rang Ouest.

Adoptée

4.6 Asphalte 8e Rang Ouest

Résolution 109-05-2018

ATTENDU QUE l'appel d'offre 2018-01 a été accordé à Construction BML pour différentes sections de pavage à réaliser dans la municipalité;

ATTENDU QU'une section supplémentaire doit être réalisée dans le 8e Rang Ouest, représentant environ 39 tonnes donc une dépense de 4212\$;

ATTENDU QUE l'ajout de cette section ne change pas la nature du contrat et qu'il est considéré comme accessoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE faire paver la section supplémentaire dans le 8e rang Ouest par BML lors de l'exécution du contrat de pavage 2018-01.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention avril 2018

Résolution 110-05-2018

Il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 2018-05 Fournaise MDJ

Résolution 111-05-2018

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'avril 2018, la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de deux soumissionnaires pour l'achat d'une fournaise pour le vieux-couvant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois soumissions :

Soumissionnaires	Type de fournaise	Prix avant taxes
Plomberie M.S. Jacques	Huile	4 285 \$
Plomberie M.S. Jacques	Électrique	10 425 \$
Groupe SS	Propane	12 340 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Plomberie M. S. Jacques pour la fournaise électrique au montant de 10 425\$ plus taxes.

Adoptée

6.2 Commandites (Feux d'artifice St-Jean-Baptiste)

Résolution 112-05-2018

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une commandite de 1000\$ à l'OTJ pour les feux d'artifices de la St-Jean-Baptiste.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Des questions sont posées à savoir l'avancement des projets sur la table à l'ADESO, soit, la construction d'une maison par un promoteur et d'un condo industriel. Pour que l'ADESO mène à terme son projet de condo industriel, la Municipalité devra apporter les services d'eau et d'égouts au terrain visé et apporter du matériel granulaire.

D'autres questions sur les dossiers en cours d'urbanisme ont été posées. Des suivis aux citoyens concernés seront fait au courant du prochain mois.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

9.4 Rencontre CAIDI

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de sa rencontre avec Mme Aya Georgette DJE qui agit comme agente d'intégration et de sensibilisation à l'immigration au Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 113-05-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h30.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.